

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 82

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 40 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Un rapport d'évaluation est réalisé au terme de l'expérimentation et fait l'objet d'une transmission au Parlement par le Gouvernement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser le présent article afin de s'assurer de sa constitutionnalité.